

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

EXPÉRIMENTATION REVENU DE BASE - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Viry, Mme Brenier, M. Cherpion, Mme Corneloup, M. Door, M. Grelier, Mme Guion-Firmin,
Mme Levy, M. Lurton, M. Perrut, M. Ramadier, Mme Ramassamy et Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , automatique et inconditionnelle »

les mots :

« et automatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le Groupe Les Républicains estime que l'expérimentation de l'inconditionnalité du revenu de base est en contradiction avec l'objectif poursuivi par la proposition de loi de valoriser la valeur travail et la transition vers le retour à l'emploi.

Plutôt que de favoriser un dispositif inconditionnel, il convient d'évaluer le bloc « devoirs » du RSA pour le réformer et améliorer son efficacité.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'inconditionnalité du revenu de base.